



MAIRIE  
LAGARDE PAREOL

COMPTE.RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 21 Août 2014

Présents : M LEAUNE Fabrice, DURAND Claire, PRADINAS Jean-Marc, Gomez Michel, GRACIA Eric, MERCIER Mireille, PROPHETE Sophie, GRAS Martine, MILLE Hugues

Absents excusés : GOUMARRE Michel, ESTEVE Valérie

\*\*\*\*\*

**1/ DELIBERATION : Remboursement avance cadeau départ Directrice école**

Mme Martine GRAS Conseillère Municipale a du faire l'avance afin d'offrir le cadeau de fin d'année et de départ de la Directrice de l'école.

Le montant avancé est de 20 €.

Afin de régulariser la situation il conviendra de procéder au mandatement de cette somme.

*1 abstention*

*Approuvée à l'unanimité*

**2/ DELIBERATION : Nomination de la commission des impôts directs**

Suite au courrier de la Direction des finances Publiques, la commune doit constituer une nouvelle commission communale des impôts.

Elle s'articule de la manière suivante le Maire doit désigner 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants qui sont inscrits au rôle des impôts directs locaux de la commune.

Après validation de cette liste par les services des Finances, un courrier sera adressé à tous les commissaires titulaires/suppléants.

Voici la composition de cette liste :

**titulaires :**

AUBRY Yann  
BLANC Thierry  
BOYER Gilles  
CARON Bruno  
DALZON Jean  
DISCOURS Jean-François  
DURAND Marc  
FOURNIER Claude  
GOUMARRE Michel  
GUIDI Robert  
BAUTHIAS Jean-Claude  
GOUMARRE Bernard

**Suppléants :**

BARIAL Sylvain  
BERNASCONI Arnaud  
BONNET Joëlle  
CHATENAY Bernard  
ESTEVE Gilbert  
FERT Stéphane  
GARCIA Stéphane  
GOUMARRE Caroline  
KOSTUCH Didier  
DURAND Christian  
LIOTTIER Bruno  
MAMALET Jean-Christophe

*Approuvée à l'unanimité*

### 3/ DELIBERATION : **Agrandissement cour de l'école communale**

La commune souhaite procéder à l'extension de l'école communale, les travaux vont consister en la réalisation d'un terrain de sport.

Une convention de mise à disposition entre la commune et le propriétaire du terrain Mr Jean-Marc PRADINAS va être établie pour l'acquisition de la parcelle section D N°631 au prix proposé par France Domaine soit 2,50 €/m<sup>2</sup>

*1 abstention*

*Approuvée à l'unanimité*